

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOULET AUZIL
☎ 05.61.75.60.19 - ☎ 05.62.19.11.87

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 juin 2015

Le 24 juin 2015 à 20h30, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni à la mairie sur convocation normale, conformément aux articles L2121-10 et -11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jacques SEGERIC, Maire

Etaient présents : Mmes C. BAYOT, M. COCHE, S. MOUQUET, Ms F. BLACHEZ, G. BOMSTAIN, X. de BOISSEZON, P. ESPAGNO, S. RICCI, J. SEGERIC

Absents excusés : Mmes K. BYSTRICKY (procuration donnée à M. X. de BOISSEZON), S. CLERC, SN. FEHR (procuration donnée à M. S. RICCI), Ms JL. CHAMPEAUX (procuration donnée à M. G. BOMSTAIN), JM. LASSUS (procuration donnée à M. F. BLACHEZ)

Secrétaire de séance : Stéphane RICCI

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du CM du 6 mai 2015

1/16 – Tarifs cantine

2/16 – Tarifs ALAE

3/16 – Approbation PEDT

4/16 – Mouvements du personnel

5/16 – Questions diverses

M. le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance et le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 6 mai 2015

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1/16 – Tarifs cantine

Monsieur le Maire donne la parole à Mme M. COCHE pour présenter ce point à l'ordre du jour.
Mme COCHE informe l'assemblée que le Conseil Syndical du SIVURS en date du 28 mai dernier a décidé d'augmenter le prix des repas de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2015. Ainsi, le repas est facturé 3.49 € au lieu de 3.39€.

Le Conseil Municipal avait mis en place un tarif réduit pour les familles susceptibles de rencontrer des difficultés financières, ainsi que pour les familles qui comptent plus de 2 enfants au tarif de 2,50€ Il est proposé que les repas soient facturés à 3.50 € par enfant inscrit au restaurant scolaire et à 2,60€ pour le tarif réduit, soit une augmentation de 10 centimes.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'augmentation des tarifs des repas au restaurant scolaire.

2/16 – Tarifs ALAE

Monsieur le Maire demande à Mme M. COCHE de présenter ce point à l'ordre du jour. Suite à cette présentation, Monsieur le Maire précise que le nouveau mode de subvention de la CAF nous oblige à forfaitiser les tarifs pour le Temps d'Accueil Péri-scolaire sur la base du quotient familial avec l'année scolaire divisée en 5 périodes. Ainsi pour l'année les tarifs s'étageront de 90 à 175 €.

Après ces explications, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une résolution pour approuver la grille suivante des tarifs de l'ALAE de Vigoulet-Auzil:

Quotient Familial CAF	Tarifs au forfait pour le 1^{er} enfant
De 0 à 1 200	18€
De 1 200 à 2 000	22€
De 2 000 à 3 000	25€
De 3 000 à 4 000	30€
Au-delà de 4 000	35€

Le forfait correspond à la période scolaire entre deux vacances.

Ces tarifs seront réduits de 10% à partir du 2^e enfant

Les inscriptions se feront par période, soit 5 périodes durant l'année scolaire et les facturations de vacances à vacances.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, cette résolution

3/16 – Approbation PEDT

Monsieur le Maire donne la parole à Mme M. COCHE pour présenter cette question de l'ordre du jour.

Mme COCHE rappelle la création d'un ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) à la rentrée scolaire 2014/2015 et présente le Projet Educatif De Territoire (PEDT) de l'accueil périscolaire pour notre commune.

Le PEDT a pour objectif principal de favoriser l'élaboration d'une nouvelle offre d'activités périscolaires et de permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. Il vise à mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part le projet de l'école et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps

scolaire. Il soit donc permettre d'organiser des activités périscolaires dans le prolongement du projet de l'école.

Le projet de PEDT, qui a été transmis aux Conseillers, a été élaboré avec l'aide des directrices de l'école et de l'ALAE et en coordination avec les représentants de la CAF et de la Préfecture. A travers le PEDT, on doit lire a minima la volonté de maintenir voire de développer l'école.

Le PEDT de la commune est mis en œuvre à compter de septembre 2015 et jusqu'en juin 2018, soit pour les trois années scolaires à venir.

Une fois approuvé, le PEDT sera transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, à la CAF et à l'Education Nationale.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Projet Educatif de Territoire tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le projet éducatif de l'accueil périscolaire, et autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activités.

4/16 – Mouvements du personnel

Monsieur le Maire donne la parole à M. G. BOMSTAIN. Ce dernier fait part de l'annonce par un agent en charge du ménage de son départ dans le cadre d'une mise à disposition de 2 ans au sein du Conseil Régional. 2 solutions de remplacement sont à l'étude : un emploi aidé ou l'appel à une société extérieure. M. BOMSTAIN évoque également les mouvements de personnels au niveau de l'ALAE et envisage la possibilité d'emplois aidés type CUI (Contrat Unique d'Insertion) pour les nouveaux animateurs.

En conclusion, il est convenu que ce point ne nécessite pas de délibération.

5/16 – Questions diverses

M. RICCI fait part de l'installation des containers de verre sur la commune. Le Sicoval adaptera le nombre de tournées de ramassage en fonction du taux de remplissage.

M. BOMSTAIN annonce que les travaux sur l'avenue du Lac sont terminés et le radar pédagogique avenue des Crêtes sera installé bientôt.

Mme BAYOT évoque le marché de plein vent en indiquant que c'est aux habitants de la commune de faire en sorte que le marché soit pérennisé

Mme MOUQUET fait le point sur la sortie des aînés à Aeroscopia qui a été très appréciée. Elle pointe néanmoins les défections de dernier moment qui alourdissent la facture. En conséquence, à l'avenir, il est envisagé de demander le dépôt d'une caution à l'inscription. Une autre sortie sera probablement organisée en juillet. Concernant le CCAS, suite à la démission pour raisons de santé d'un membre du CA, un appel est lancé pour occuper le poste.

Mme BAYOT annonce qu'un cours de dessin démarrera fin septembre pour une dizaine de personnes.

MM. de BOISSEZON et RICCI évoquent la fête du village en indiquant que, si le beau temps n'a malheureusement pas été de la partie, le nouveau format de la soirée du vendredi avec la

participation des associations a été unanimement reconnu comme une franche réussite et que plus de 200 personnes ont été présentes au dîner du samedi soir. Ils se font les porte-paroles du comité des fêtes pour lancer un appel à plus de volontaires l'année prochaine pour aider les bénévoles du comité pendant le week-end de la fête.

M. BLACHEZ rend compte de 2 réunions auxquelles il a participé :

Commission de la décharge de Drémil-Lafage : une action positive est en cours pour coupler le traitement des effluents de la décharge avec une station d'épuration proche qui doit être rénovée. Cela permettra d'économiser 7000 km de transports vers l'usine de Ginestous. Monsieur le Maire rappelle la genèse de cette décharge et la charge financière pour la commune de l'ordre de 3k€/an (sur un total de 200k€/an pour l'ensemble des communes concernées).

Commission transports du Sicoval : M. BLACHEZ fait part de sa déception côté pistes cyclables, rien n'étant prévu pour les coteaux puisque la priorité est donnée à la zone nord du Sicoval et à la zone sud au bord de la RN113 de Castanet à Baziège. Le coût d'un mètre linéaire de piste cyclable est entre 300 et 400 €.

M. le Maire informe qu'il a préparé une lettre pour le Conseil Départemental 31 lui demandant de procéder à la peinture des passages piétons sur l'avenue des Coteaux, suite à leur effacement lors de la pose du nouveau revêtement.

M. ESPAGNO indique qu'il a étudié les comptes administratifs des années passées et qu'il a terminé le modèle de budget pluri-annuel.

M. de BOISSEZON fait le point sur divers sujets :

La Redevance Incitative (RI) : elle sera effective au 1^{er} janvier 2016. Une facturation à blanc sera envoyée avec la facture de juillet portant sur les relèves du 1^{er} semestre. Le Sicoval va mettre en ligne sur son site Web un simulateur de coûts. Selon le Sicoval, l'annonce de la mise en place de la RI a déjà eu un effet bénéfique avec une diminution constatée du poids des déchets par habitant. M. de BOISSEZON explique le principe de la RI qui verra une diminution du nombre de relèves pour ceux qui ne souhaitent pas payer plus. Sur le plan financier, la RI permettra seulement de limiter l'augmentation des coûts. Il conviendra d'être vigilant sur les éventuels problèmes sanitaires engendrés par la diminution des relèves. Le Sicoval s'attend à une augmentation des dépôts d'ordures sauvages qui sont passibles de sanctions. M. de BOISSEZON termine en indiquant qu'une réflexion est en cours sur la façon de communiquer sur la RI.

L'urbanisme : Le dossier du marché à procédure adaptée (MAPA) pour la rédaction du PLU est en cours de relecture. La consultation publique sera publiée sous peu pour un objectif de notification du marché en septembre. Le dossier du MAPA pour la rénovation du club house du Tennis est quasi-finalisé.

La visite de la STEP à bio-disques de Corronsac est en cours de planification.

M. le Maire fait un point d'information sur divers sujets :

La 1^{ère} édition de l'exposition d'arts dans le superbe cadre d'une salle du club hippique a été une vraie réussite que ce soit en termes de qualité des œuvres exposées ou de nombre de visiteurs. Les artistes exposants eux-mêmes ont fait part de leur satisfaction. L'expérience devrait être renouvelée. Elle a cependant mis en lumière le manque d'une 2^{ème} salle publique sur la commune. M. le Maire termine en remerciant et félicitant les organisatrices.

Une réunion a eu lieu entre M. le Procureur et les maires du Sicoval à qui M. le Procureur a proposé de signer une convention avec le ministère de la justice au sujet des pouvoirs de rappel à la loi et de police préventive des maires ;

Le Sicoval a signé une convention avec des taxis et des hôteliers portant sur le sujet des femmes battues. Le Sicoval prévoit également la possibilité de distribuer des téléphones aux femmes pour leur permettre d'appeler les secours en cas de nécessité.

Date du prochain conseil municipal :

La date du prochain conseil est fixée au mercredi 15 septembre 2015 à 20h30.

Aucun Conseiller n'ayant d'autre question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h30.

Jacques SEGERIC
Maire

Xavier DE BOISSEZON
1er adjoint

Stéphane RICCI
2^{ème} adjoint

Jean-Louis CHAMPEAUX
3^{ème} adjoint

Pierre ESPAGNO
4^{ème} adjoint

Gérard BOMSTAIN

Catherine BAYOT

François BLACHEZ

Kerstin BYSTRICKY

Sylvie CLERC

Marie COCHE

Sylvie-Nathalie FEHR

Jean-Marc LASSUS

Sylvie MOUQUET